

[Tac au Tux] Péhä, Odysseus et Gee

Il était une fois dans le monde merveilleux de la télé des années soixante, celle avec une seule chaîne et deux couleurs, un programme où s'opposaient joyeusement : dessinateurs de BD (Franquin, Moebius, Pratt...), caricaturistes de presse (Cardon, Gébé, Siné...), illustrateurs et peintres (Gourmelin, Topor, Serre...), pour le plus grand plaisir des téléspectateurs et de Jean Frapat, l'homme derrière cette émission : Tac au Tac.

Aujourd'hui le temps a passé, la télé a évolué, elle a maintenant des centaines de chaînes, des couleurs par millions, mais aucune émission semblable de près ou de loin à ce que fut Tac au Tac pour la culture graphique populaire. Parallèlement a émergé Internet et ses innombrables possibilités de travail collaboratif. Partant de ce constat, le dessinateur Péhä s'est dit qu'il y avait là une belle occasion de faire revivre ce genre de projet dans une version bien moins centralisée mais tout aussi joyeuse et amusante ! Surtout dans le milieu des dessinateurs sous licence libre qui encouragent vivement la réutilisation de leurs dessins dans une démarche qui s'inscrit dans la plus large culture du remix...

Il a donc contacté deux autres dessinateurs libres que les lecteurs du Framablog connaissent très certainement déjà : Odysseus et Gee. À eux trois, ils ont joué une partie de ce qu'ils ont appelé *Tac Au Tux* (a-t-on vraiment besoin d'expliquer ce nom ?), s'échangeant les fichiers via Framapic et ajoutant tour à tour leurs touches sans aucune contrainte spécifiée. Nous vous proposons de découvrir le résultat ci-dessous, sous licence libre évidemment.

Gageons que ce premier essai de dessin collaboratif ludique ne sera pas le dernier que vous pourrez admirer sur le Framablog, et nous invitons par ailleurs les dessinateurs intéressés pour jouer une partie future à nous contacter (plus de détails en fin d'article).

La partie de Tac au Tux

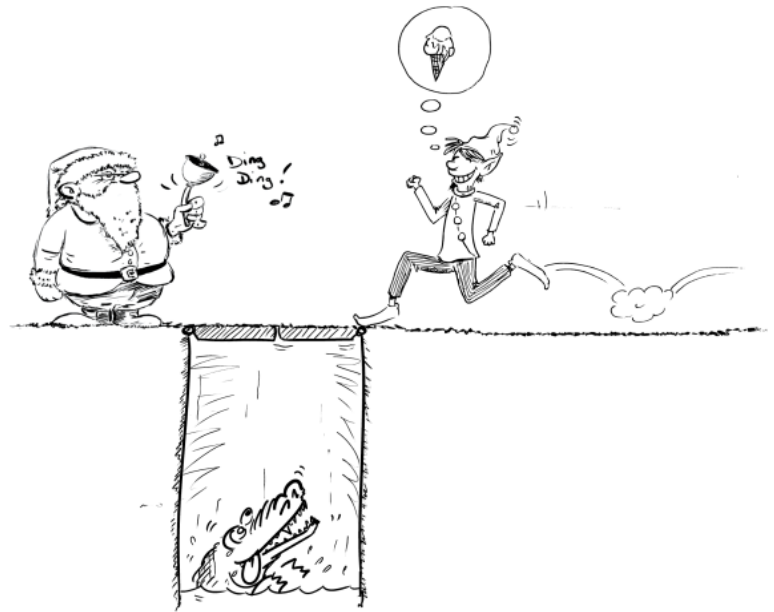
C'est Péhä qui débute ce Tac au Tux :



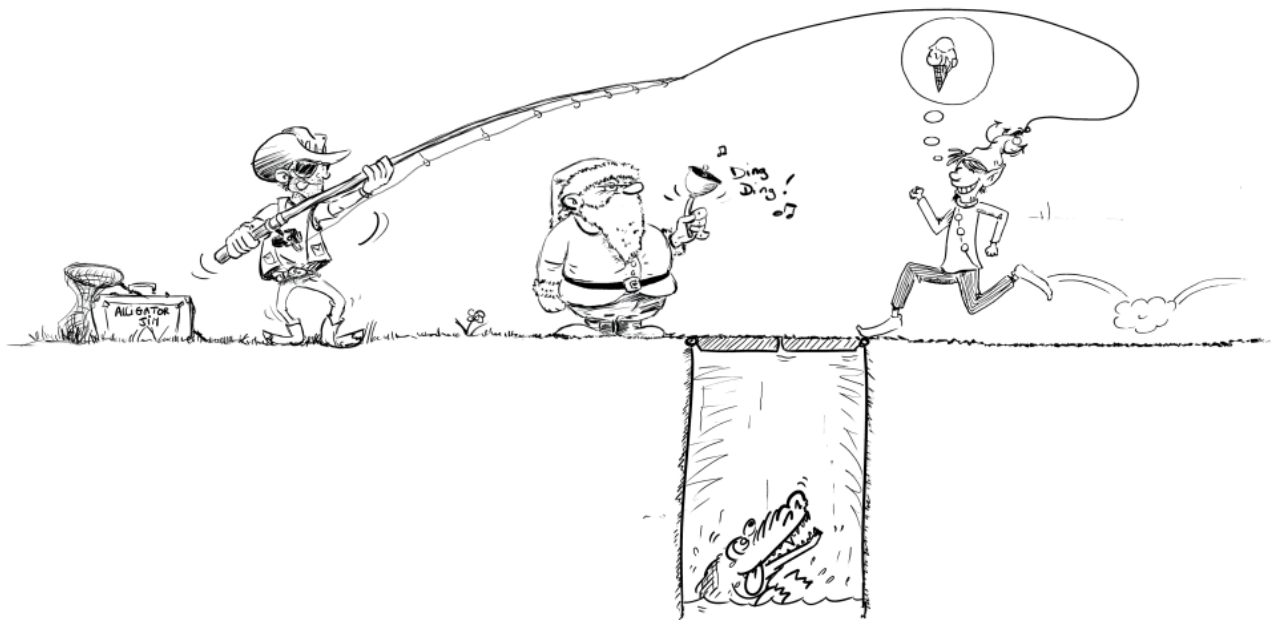
Odysseus répond à l'appel du Père Noël :



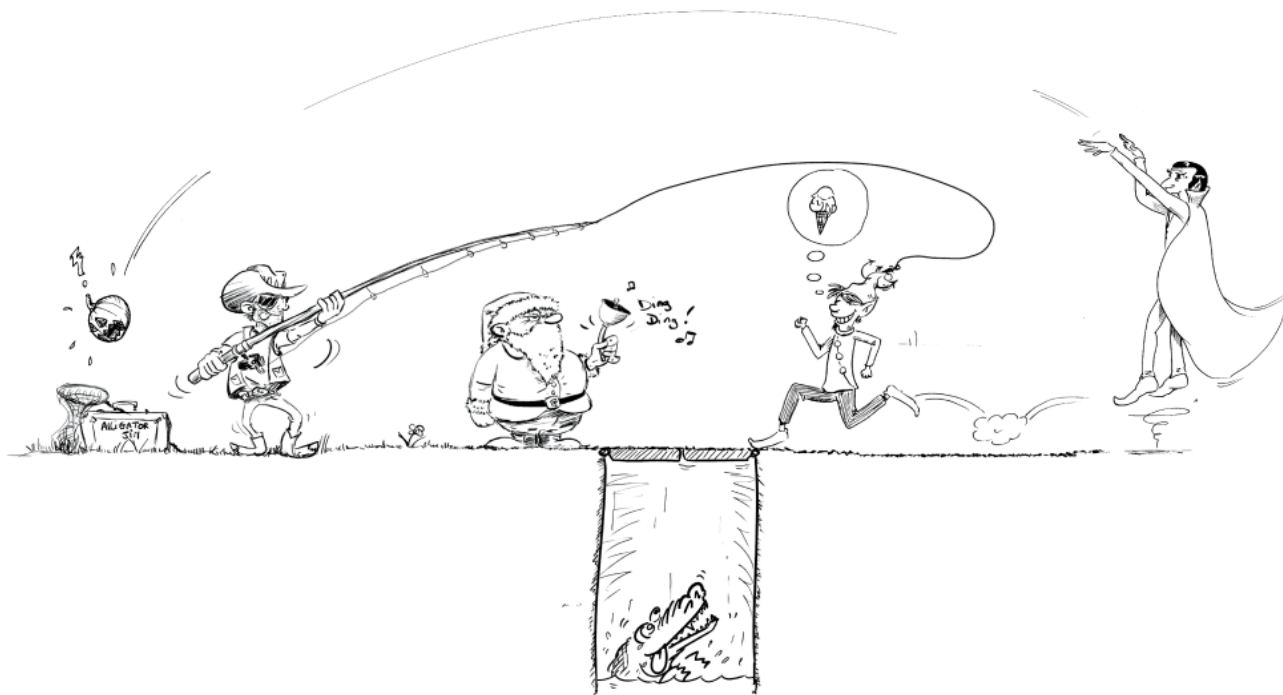
Tandis que Gee y glisse un piège mortel :



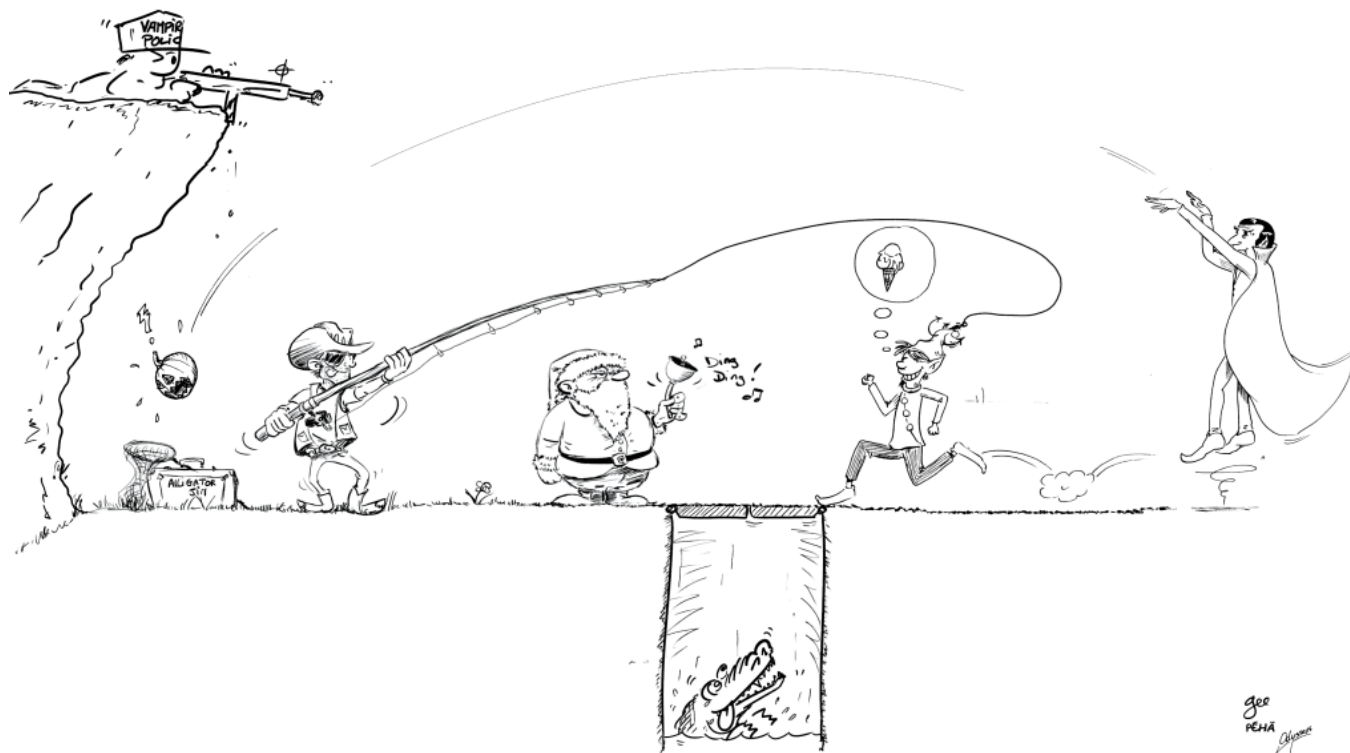
Et si le piège se faisait lui-même piéger ? C'est la proposition de Péhä :



Un petit air d'Halloween avec cette répartie d'Odysseus qui en profite pour élargir le cadre (qui a dit que c'était interdit ?) :



Et Gee conclut la grande chaîne du chasseur-chassé :



La boucle est bouclée ! Et en prime, voici une petite version animée :



Invitations à participer

Bien sûr, un projet libre c'est bien, mais un projet participatif, c'est mieux ! Les trois compères se sont bien amusés pendant cette première partie, mais ils n'ont certainement pas l'intention de tourner en rond pour la suite. Vous êtes dessinateur vous aussi ? Participer à un projet amusant et sous licence libre vous intéresse ? Alors n'hésitez pas à nous faire signe ! Il n'y a pas encore de calendrier ou de règle pour les participation (si ce n'est la licence du dessin final qui doit être libre) : comme tout projet débutant, celui-ci assume sa part de bazar. Qui sait, peut-être verrons-nous un jour des parties de Tac Au Tux en direct vidéo ? Tout est possible dans le monde du Libre ☐

Il faut rendre à César...

Pour conclure ce premier article, il nous faut écrire quelques mots sur l'inventeur de l'émission *Tac au Tac*. Jean Frapat, pionnier parmi d'autres de la télévision, producteur inventif qui aura donné sa vraie place à la culture sur le petit écran à travers les émissions qu'il produisit. Il fut également l'un des premiers de son temps à voir le formidable potentiel culturel de la BD et à considérer les

dessinateurs de BD comme de vrais artistes majeurs.

Jean Frapat est décédé le 8 octobre 2014 à l'âge de 86 ans dans l'indifférence générale, oublié d'une télévision fade devenu trop étriquée culturellement pour un aventurier des ondes comme lui.

Tac au Tux est un modeste hommage à ce grand monsieur.

Projet de Loi Numérique : soutenons les (Biens) Communs !

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement a lancé une consultation sur l'avant-projet de loi « Pour une République numérique », qui se termine le dimanche 18 octobre 2015. **C'est-à-dire dans quelques heures !**

De nombreuses organisations - du libre, mais plus globalement défendant la notion de « (biens) communs » - ont fait de nombreuses propositions visant à enrichir ce projet de loi.

Vous trouverez ci-dessous un appel commun (ce qui ne signifie nullement une position commune), dont Framasoft est signataire, afin de présenter les positions de chacune de ces organisations.

Voir par exemple la proposition de l'April « Donner la priorité aux logiciels libres et aux formats ouverts dans le service public national et local », que nous vous invitons à soutenir, mais il en existe bien d'autres.

Nous vous encourageons vivement à prendre connaissance de ces positions, et - si certaines vous semblent pertinentes - à vous inscrire sur le site <http://republique-numerique.fr/> afin de les appuyer (les propositions qui recevront le plus de votes devront faire l'objet d'une réponse par le gouvernement).

Soutenir une proposition (ou plusieurs !) ne prendra que quelques minutes, et peut permettre de faire évoluer dans le bon sens cet avant-projet de loi.

Cet appel est initialement paru sur le site <http://www.soutenonslesbienscommuns.org/>

Projet de Loi Numérique : soutenons les (Biens) Communs !

Paris, le 16 octobre 2015 - Nous, associations signataires, considérons que le Numérique est un vivier de (Biens) Communs.

Les (Biens) Communs sont des ressources produites et partagées par des communautés qui s'organisent collectivement pour les protéger et les faire grandir au profit de tous. Wikipédia, les logiciels libres, ou encore OpenStreetMap sont des initiatives rendues possibles par le numérique et l'informatique. Ces (Biens) Communs nourrissent notre capacité d'innovation économique et sociale. Ils sont essentiels à la science, l'éducation, la diversité culturelle et la liberté d'expression.

Le projet de loi numérique, actuellement soumis à consultation, ouvre la voie à la reconnaissance légale des (Biens) Communs. Nous saluons cette avancée mais nous considérons que ces propositions sont en-deça de l'ambition affichée.

De nombreuses organisations ont présenté des propositions qui visent à enrichir le projet de loi. Pour valoriser ces initiatives, nous vous invitons à prendre connaissance, partager et promouvoir les propositions soutenues par nos

différentes organisations.

Voir les propositions soutenues par nos organisations.

Organisations signataires :

- April (propositions)
- Conseil National du Logiciel Libre (CNLL) (propositions)
- Couperin (propositions)
- Framasoft
- La Paillasse
- La Quadrature Du Net (propositions)
- OpenStreetMap France
- Open Law, le Droit Ouvert (proposition)
- Open Knowledge Foundation France
- Regards Citoyens (propositions)
- SavoirsCom1 (propositions)
- Vecam
- Veni, Vidi, Libri
- Wikimedia France (proposition)

Cette liste n'est pas figée, n'hésitez pas à vous manifester :

Rejoindre la démarche !